



ASSURANCE  
COLLECTIVE

# AUTORISATION PRÉALABLE

## De quoi s'agit-il?

iA Groupe financier a mis au point un processus d'autorisation préalable pour certains médicaments.

Ce processus permet de déterminer si la personne assurée peut obtenir le remboursement d'un médicament en vertu des dispositions du régime collectif avant de traiter la demande de remboursement pour ce médicament.



## Pourquoi est-il important d'avoir une autorisation préalable?

Le processus d'autorisation préalable permet à iA Groupe financier de faire en sorte que la personne assurée reçoive le bon traitement en temps opportun, tout en tenant compte du rapport coût-efficacité et en veillant à la viabilité à long terme du régime collectif d'assurance médicaments. Quand l'autorisation préalable est accordée, le médicament est couvert pour une période précise. À la fin de cette période, une demande de renouvellement devra être soumise. Cette évaluation périodique permet à iA Groupe financier de confirmer que la personne assurée répond bien au traitement et, par conséquent, que le traitement qu'elle reçoit est celui qui convient.

iA Groupe financier veillera à ce qu'un médicament figurant dans la liste des médicaments nécessitant une autorisation préalable ne soit remboursé que s'il a été prescrit pour l'utilisation pour laquelle il a été conçu. Les dosages et équivalents génériques de médicaments doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. La liste des médicaments est passée en revue périodiquement.

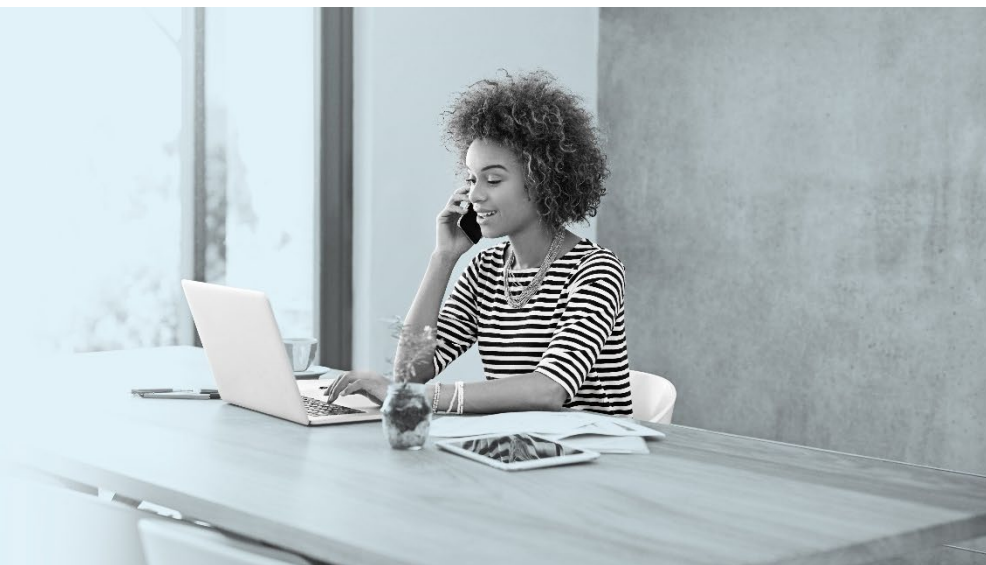
## Où trouver plus de renseignements sur les médicaments nécessitant une autorisation préalable? Quel formulaire la personne assurée doit-elle remplir?

La liste des médicaments nécessitant une autorisation préalable se trouve dans le site Web de iA Groupe financier au [ia.ca](http://ia.ca). Rendez-vous dans la section Trouver un formulaire au centre de la page d'accueil. Cette liste peut être modifiée en tout temps et il n'est pas garanti qu'un médicament qui s'y trouve est couvert par un régime collectif en particulier.

L'utilisation de l'outil en ligne WebRx<sup>MD</sup>, disponible dans l'Espace client et iA Mobile, est aussi une bonne façon d'obtenir des renseignements sur la couverture des médicaments.

Avant de soumettre une demande de couverture pour des médicaments nécessitant une autorisation préalable, votre médecin traitant doit remplir le formulaire approprié. Les formulaires se trouvent dans le site Web [ia.ca](http://ia.ca). Une fois que iA Groupe financier aura reçu le formulaire dûment rempli, il examinera la demande et la personne assurée sera informée de la décision.

Pour toute question ou précision additionnelle au sujet de la liste de médicaments ou du processus d'autorisation préalable, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de iA Groupe financier au 1 877 422-6487, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).



## ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.  
1 877 422-6487